

Cette FAQ a été complétée par l'Abes.

1. Consignes de catalogage

• **Y aura-t-il un nouveau Guide d'indexation Rameau ?**

L'obsolescence du GIR de 2017 s'accroît : il faut dorénavant consulter le document [« Nouvelles pratiques de catalogage »](#) sur le site Rameau.

• **Est-ce que le principe de ne pas mettre des vedettes génériques et spécifiques dans la même notice bibliographique existe toujours ?**

A la BnF la règle n'a pas changé.

• **Dans le cas des retournements Lieu-Concept-Temps en Concept-Lieu-Temps, doit-on intercaler le pays quand le lieu est une ville ou une région ?**

Le retournement au lieu, qui s'est fait de façon automatisée, a de facto fait disparaître la localisation indirecte au pays et il a été décidé de ne pas la rétablir.

• **Quand aura lieu la suppression de la construction indirecte ? Peut-on déjà l'appliquer ?**

Elle aura lieu en 2021.

À la BnF, c'est toujours la règle de la construction indirecte qui est appliquée tant que les nouvelles consignes n'ont pas été publiées.

Dans le Sudoc, la règle de l'indirecte n'est plus obligatoire : en attendant son abrogation officielle, les catalogueurs du réseau Sudoc ont le choix de continuer à l'appliquer ou pas.

• **Pour les vedettes construites avec « Relations extérieures », doit-on mettre les noms de pays devant les noms de ville (par exemple pour les relations extérieures entre Paris et Rome : Relations extérieures -- France -- Paris (France) -- Italie -- Rome (Italie)) ou doit-on supprimer les noms de pays ?**

Pour l'instant, on applique la règle de l'indirecte. La règle de construction à l'indexation reste même s'il y a une lourdeur de l'information. Cela permettra le retraitement des données.

- **Quelles sont les subdivisions acceptées pour les noms de lieux ?**

Il n'y a plus de subdivisions aux lieux, à l'exception de la vedette « Histoire » qui va devenir une subdivision chronologique et des subdivisions du type « Dans l'art », « Au cinéma ».

- **Dans le cas d'une étude géographique d'un lieu, quelle est l'indexation ?**

On met le nom de lieu en 607. S'il s'agit d'une étude sur la géographie d'un lieu, on indexe avec "Géographie -- Lieu" (et non plus comme auparavant "Lieu -- Géographie »).

2. Lissage terminologique

- **Quand les notes d'application seront-elles mises à jour ?**

Lors de la révision d'une subdivision, la note d'application subit dans un premier temps un élagage : le domaine d'application est supprimé, la subdivision devient applicable à tous sujets. Les notes d'application seront supprimées dans un deuxième temps à l'issue du processus de lissage terminologique.

- **Lissage terminologique : quand sera-t-il terminé ?**

Le lissage est un processus avec des étapes : il n'y a pas de date butoir.

- **Que doit-on dire en formation ? Peut-on anticiper et considérer d'ores et déjà que toutes les subdivisions peuvent s'employer pour tous les sujets ?**

On ne peut pas dire en formation qu'une subdivision non encore traitée est ouverte.

- **Serait-il possible de marquer par un label ou autre les subdivisions revues dans le cadre du lissage ?**

Les notices qui ont été traitées dans le cadre du lissage ont en InterMarc une étiquette 627 et un code de projet \$a lisstou.

- **Comment repérer les subdivisions revues dans le cadre du lissage sur le site Rameau ?**

Elles figurent dans [le tableau d'avancement du lissage](#) en ligne sur le site Rameau.

3. Référentiel Genre/Forme et récupération des données

- **Pourquoi certaines notices d'autorité sont-elles construites avec une subdivision chronologique (exemple : Roman anglais -- 19e siècle) et d'autres pas (il n'y a de notice construite pour le roman anglais du 20e ou du 21e siècle) ?**

Les autorités construites sur un certain modèle ont été en principe créées parce qu'elles correspondaient à un besoin documentaire et non de façon systématique. Par ailleurs ces autorités n'ayant pas vocation à être pérennisées mais déconstruites, il ne serait pas pertinent d'en créer de nouvelles.

- **Peut-on utiliser une notice de concept en subdivision d'une indexation genre/forme ?**

Dans le Sudoc on trouve par exemple :

608 Roman anglais -- 19e siècle -- Traductions françaises

608 Roman anglais -- Traductions françaises -- 20e siècle

Les notices Rameau de concept ne sont pas utilisées en subdivision en indexation à la forme, c'est en tout cas la consigne donnée à la BnF.

Pour le cas des subdivisions "Traductions + adj. de langue", ces notices Rameau n'ont pas été typées "forme" et la BnF ne les utilise pas en genre/forme, la langue de traduction étant exprimée dans une autre zone de la notice bibliographique.

Car selon le code de catalogage RDA-FR, les traductions sont des expressions de l'œuvre, elles ne peuvent donc être un attribut « forme de l'œuvre ».

Vous pouvez consulter à ce propos la fiche Indexation Rameau à la forme et au genre à la BnF : <https://kitcat.bnf.fr/consignes-catalogage/lindexation-rameau-la-forme-et-au-genre>.

L'Abes fait la même recommandation concernant l'emploi des notices "Traductions + adj. de langue" dans ce document :

http://documentation.abes.fr/sudoc/normes/Nouvelles_consignes_de_catalogage_Rameau_2020_2e_partie_GF.pdf

Par contre, ces notices "Traductions + adj. de langue" peuvent être utilisées en subdivision de sujet aux genres littéraires, pour des études sur les traductions de ces genres littéraires, par exemple : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb457292413>

- **Dans le cadre de la réforme, de nouvelles autorités sont-elles susceptibles d'être modifiées en notice de genre/forme ? En effet, des notices « terme(s) spécifique(s) » restent des notices concept alors que le terme générique de cette notice est désormais une notice de genre/forme (par exemple, « Discours de distribution des prix » est une notice concept alors que son terme générique « Discours (art oratoire) » est une notice de genre).**

Pour demander l'intégration d'une notice au référentiel genre/forme, il convient de passer par le FNPR. La mise en oeuvre de la réflexion sur la cohérence de l'arborescence des autorités genre/forme se fait au fil de l'eau ; aucun chantier global n'est prévu pour le moment.

- **Peut-on utiliser en zone 606 des vedettes genre/forme ? Ne peut-on pas créer une vedette concept équivalente utilisable en zone 606 ?**

Comme toutes les entités du modèle LRM, les autorités genre/forme sont utilisables en sujet. Il n'y a donc pas besoin de recréer une entité concept avec le même libellé.

- **Pour les établissements qui vont entrer dans le Sudoc en 2021-2022 mais qui n'ont pas réussi à "suivre" les évolutions de la réforme, comment cette conformité des données est-elle assurée avant leur entrée dans le Sudoc ?**

A l'occasion du déploiement de nouveaux établissements dans le Sudoc, l'Abes vérifie la conformité et la qualité des données importées en veillant au respect des évolutions liées à la Transition bibliographique. Elle-même réalise pour ce faire un nombre important de traitements plus ou moins automatisés, qui requièrent un haut niveau de complexité. Mais à l'impossible, nul n'est tenu : le maximum doit donc être fait en amont de cet import, au risque de perdre des données qui n'auraient pu être rendues conformes à la qualité attendue. Il est donc particulièrement important de prendre contact très tôt avec l'Abes pour évaluer les données de l'import et étudier la faisabilité des opérations à réaliser. L'Abes se tient à la disposition des établissements pour les aider dans ces procédures et mises à jour, voire pour les guider dans la mise à niveau de leurs connaissances sur rameau ([guichet Abesstp](#)).

- **L'information concernant la suppression des notices sera-t-elle diffusée via Bibliostratus ?**

Bibliostratus fonctionne comme un outil d'alignement entre les données d'une bibliothèque et celles des agences bibliographiques nationales. Il ne sert pas à autre chose :

<https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/bibliostratus-alignement-donnees-catalogues/>

- **Concernant la mise à disposition des notices supprimées, les améliorations annoncées "à partir de 2021" sont-elles déjà mises en œuvre ou à venir prochainement ?**

C'est à venir prochainement, mais nous ne devrions pas procéder à des scissions avant que cette nouveauté ne soit mise en œuvre.

- **Comment les notices d'autorités supprimées dans le cadre de la réforme de Rameau sont-elles récupérées (quel produit BnF ?)**

Les autorités supprimées étaient jusqu'à présent uniquement diffusées dans le produit mensuel des autorités. Désormais, elles seront dans tous les produits (mensuels et rétrospectifs, spécifiques le cas échéant), ainsi que dans les services (Z3950, SRU) et consultables dans le catalogue général. La valeur "d" dans la position 05 du label permettra de les identifier.

4. Prospectives concernant les Lieux et les Temps

- **Avez-vous entamé les chantiers concernant la fusion des noms géographiques issus du Centre national Rameau et du Département des Cartes et plans de la BnF ?**

Rien ne sera mis en œuvre tant que le code de catalogage de l'entité Lieu n'aura pas été publié. De toute façon il y aura une importante instruction préalable à mener avant de pouvoir reprendre les données issues des deux vocabulaires de noms géographiques de la BnF.

- **Est-ce qu'il est envisagé de développer le nom de l'état américain (Tex. n'est pas très explicite...) ?**

Il faut attendre les travaux normatifs du groupe CLT. En attendant, le traitement est a minima et on garde Tex.

- **Va-t-il y avoir des nouveautés concernant les subdivisions de temps ?**

Cela sera à l'étude dans le prochain groupe de normalisation sur les temps et les événements (reformulation de périodes, clôtures, création d'entités événements).

- **Avec l'entrée des bibliothèques suisses dans IdRef, y a-t-il possibilité de discussions avec le groupe CLT pour l'identification des lieux suisses ?**

Les lieux suisses seront traités comme toutes les autres instances de lieux.

- **Allez-vous introduire la question de la traduction des Lieux dans les notices Rameau ?**

Les futures instances de l'entité Lieu prendront en considération la question des exonymes et des endonymes, ainsi que celle des variantes linguistiques.